

# Togo : Plusieurs étrangers interdits d'entrée



Le gouvernement a pris au total 8 mesures pour éviter aux Togolais le coronavirus. Parmi elles, la suspension pour une période de 15 jours renouvelable, à compter du 20 mars, de l'entrée au Togo des voyageurs non togolais en provenance des pays très infectés par la maladie à coronavirus (COVID-19). Par ailleurs, le 111 est activé pour les information concernant le COVID19.

La première mesure porte sur la suspension pour 2 semaines à compter du vendredi 20 mars 2020 de toutes les liaisons aériennes en provenance des pays à haut risque, à savoir : l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne.

En 2<sup>e</sup> lieu, les autorités communiquent l'annulation de tous les évènements internationaux prévus au Togo pendant 3 semaines, à compter de 16 mars 2020.

Ensuite, les missions officielles non essentielles vers les pays à haut risque sont suspendues à compter du 16 mars 2020.

{loadmoduleid 210}

Au point 4, on retient l'auto-isolement obligatoire de 14 jours pour toute personne arrivant au Togo et ayant séjourné dans un pays à haut risque. En cas de non-respect d'auto-isolement des sanctions fortes sont prévues;

Par la suite, le gouvernement déconseille de voyager dans les pays où sévit la pandémie;

Au point 6, il est interdit tout rassemblement de plus de 100 personnes sur toute l'étendue du territoire national, pour un mois, à compter du jeudi 19 mars 2020 à minuit.

Par ailleurs, il est annoncé un renforcement de la surveillance et des mesures individuelles et collectives de prévention et de protection : se laver les mains au savon, recourir au gel hydro-alcoolique, ne pas se serrer les mains en se saluant, éviter des accolades et des embrassades, etc.

Enfin, pour les actions urgentes, le gouvernement débloque la somme de 2 milliards de FCFA.

On apprend mardi matin qu'un numéro vert 111 est activé pour communiquer les informations concernant le Coronavirus.

{loadmoduleid 212}